

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ASSOMPTION

AVIS D'APPEL D'OFFRES (PROCÉDURE OUVERTE) NO 2026-11
Projet d'aménagement d'une nouvelle intersection avec feux de circulation sur le boulevard
Céline-Dion et la rue Grenier

La Ville de Charlemagne demande des soumissions pour des travaux d'aménagement d'une nouvelle intersection avec feux de circulation sur le boulevard Céline-Dion et la rue Grenier.

Les Documents d'appel d'offres ainsi que toute éventuelle modification à ces Documents doivent être obtenus par l'intermédiaire du système électronique (www.seao.ca) d'appel d'offres à compter du **5 octobre 2026**.

Les Accord Québec-Ontario (ACCQO) et Accord de libre-échange canadien (ALEC) sont applicables au présent appel d'offres.

Les soumissionnaires qui désirent recevoir de l'information ou des précisions au regard de l'appel d'offres doivent communiquer par écrit avec la responsable de l'appel d'offres soit madame Virginie Riopelle à l'adresse courriel suivante greffe@charlemagne.ca

Toute soumission pour être valide doit être accompagnée d'une garantie de soumission conforme aux exigences des documents de l'appel d'offres dont le montant représente au moins 10% du montant total de la soumission avec taxes.

Les soumissions dans des enveloppes cachetées et adressées à la soussignée seront reçues **jusqu'à 11h le 27 octobre 2026** à l'hôtel de Ville de Charlemagne à l'adresse suivante :

Ville de Charlemagne
a/s Virginie Riopelle, Directrice générale adjointe et greffière
201-2 boul. Céline Dion
Charlemagne, QC J5Z 0G2

Aucune Soumission reçue après ce délai ne sera acceptée et sera retournée au Soumissionnaire sans être ouverte. Les Soumissions seront ouvertes publiquement le même jour à **11h15** à l'adresse ci-devant mentionnée et sont valides pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours depuis la date de leur ouverture.

Le Contrat sera attribué sur la base du prix le plus bas. Cependant, la Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

Donné à Charlemagne le 30 septembre 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière

CERTIFICATION DE PUBLICATION ET D'AFFICHAGE

Je soussignée, Virginie Riopelle, directrice générale adjointe et greffière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément au règlement numéro 11-407-19 et son amendement déterminant les modalités de publication des avis publics de la municipalité, adopté le 3 décembre 2019, sur le site internet de la Ville de Charlemagne le 30 septembre 2026, et que j'ai affiché l'avis ci-dessus conformément audit règlement, dans les bureaux de l'hôtel de ville à l'endroit réservé à cette fin, le 30 septembre 2026.

Donné à Charlemagne ce 30 septembre 2026



Virginie Riopelle
Directrice générale adjointe et greffière